

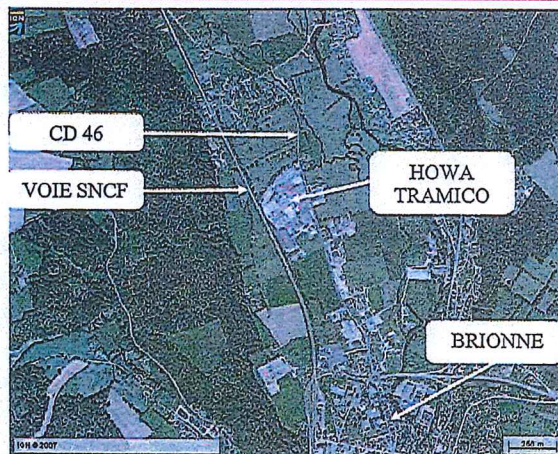


IMPORTANT :
Conserver soigneusement ce document ainsi que la fiche réflexe jointe



IMPLANTATION et ACCES au SITE INDUSTRIEL

HOWA TRAMICO de BRIONNE



L'entreprise HOWA TRAMICO est implantée dans le hameau de Launay, à Brionne (Eure). Elle est située sur un terrain d'une superficie de 180 000 m² dont près de 45 000 m² de bâtiments.

Le site est à environ 1,25 km au nord du centre de Brionne.

Le site est bordé :

- ♣ Au Nord : par le chemin rural dit « Sente de l'Ane »
- ♣ A l'Ouest : par la voie ferrée SNCF Serquigny – Oissel (ligne Rouen-Bernay-Caen),
- ♣ Au Sud : par les locaux de l'Intercom du Pays Brionnais
- ♣ A l'Est : par la route départementale n°46.

Pour tous compléments d'information, s'adresser à :

**PREFECTURE de
L'EURE**
02 32 78 27 27

Mairie de BRIONNE
02 32 47 32 20

HOWA TRAMICO
02 32 47 82 10



PRÉFECTURE DE L'EURE

Le site industriel, créé à Brionne en 1944, a été repris en juillet 2012, par le groupe japonais HOWA.

Il accueille un site de production et le siège d'HOWA TRAMICO et emploie actuellement 250 salariés.

Equipementier automobile, HOWA TRAMICO produit et transforme de la mousse souple de polyuréthane (6 000 tonnes par an). Son principal marché est constitué par la production de garnitures de pavillons et de pièces d'insonorisation pour l'automobile.

L'activité du site requiert un stockage de mousse de polyuréthane de l'ordre de 500 à 600 tonnes dans différents locaux.

Le principe de fabrication de mousse de polyuréthane, réaction de polymérisation engendrée par un mélange de TDI (diisocyanate de toluylène), de polyols, d'agents gonflants et d'eau, présente un risque majeur d'incendie avec propagation de fumées toxiques, de même que les ateliers de transformation et de stockage.

L'établissement HOWA TRAMICO est classé en site SEVESO seuil haut.

La présente brochure a pour objet de présenter les dispositions à prendre en cas d'accident majeur chez HOWA-TRAMICO.

LES RISQUES MAJEURS



Incendie du stockage de mousse de polyuréthane entraînant la formation importante de fumées toxiques



Accident lors du déchargement des véhicules citernes de Toluène Di Isocyanate (TDI) associé ou non à un incendie entraînant une pollution du sol et un dégagement de vapeurs toxiques.

Sécurité : Contrôles et Mesures

Ces risques ont été identifiés par une étude des dangers réalisée par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP) en 2007 (mise à jour en 2012) et qui a validé l'étude initiale de l'Institut National de l'Environnement Industriel (INERIS). Toutes ces études ont été réalisées sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie (DREAL)

Les conclusions de ces études ont conduit à la mise en place par HOWA TRAMICO d'un Plan d'Opération Interne (POI) pour les risques dont les effets seraient limités à l'enceinte de l'entreprise.

Le Préfet a mis en place le Plan Particulier d'Intervention (PPI), consultable en mairie, pour les risques dont les effets déborderaient des limites de l'entreprise.

La zone de danger est toutefois limitée à 73 mètres au-delà des limites de l'Etablissement situé à l'ouest de la CD 46. Elle est déterminée par les résultats des études des dangers, les paramètres météorologiques et hydrologiques locaux, les considérations démographiques.

Prévoir l'imprévisible

Cependant, le risque « Zéro » n'existe pas, même s'il est minimale pour les populations avoisinantes.

C'est pourquoi, afin de garantir la sécurité de la population, il était du devoir des pouvoirs publics, en accord avec l'industriel, de prévoir un ensemble de mesures liées à un accident majeur.

En cas d'accident, HOWA TRAMICO déclenche le Plan d'Opération Interne qui prévoit et organise la lutte contre un éventuel sinistre à l'intérieur du site.

Si HOWA TRAMICO craint que les conséquences dépassent les limites de la propriété, il est fait appel aux secours extérieurs avec demande de déclenchement du Plan Particulier d'Intervention.

La sirène d'alerte est destinée à informer les populations qui doivent alors appliquer les « bons réflexes » de la brochure ci-jointe.

Il est recommandé de faire preuve de coopération en cas de requête par les services de secours.

